



PRÉFET DE L'EURE

Approbation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 "les Grottes du Mont Roberge" (FR 232008)

CONSULTATION DU PUBLIC

en application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement

NOTE DE PRESENTATION

La démarche est conduite par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) à l'issue du Comité de Pilotage du site réuni à Evreux le 8 février 2013.

Objet de la consultation

Elle porte sur le projet d'arrêté **portant approbation du Document d'Objectifs (DOCOB) du site à chauves-souris "les grottes du Mont Roberge"**.

D'une surface de 0,79 ha ce site abrite une petite pelouse bordée de forêts et deux des entrées d'un vaste ensemble de cavités se développant sur plus de 12 ha et résultant d'une ancienne activité d'extraction de pierre.

Dix espèces de chauves-souris ont été recensées dans le site, dont 5 sont inscrites à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 modifiée, dite directive "Habitats".

Les enjeux et les facteurs intervenant sur la pérennité des populations des chauves-souris au sein et dans un rayon de 10 km autour du site sont définis dans le DOCOB.

Les objectifs de développement durable sont présentés.

Pour améliorer sa fonctionnalité, une réflexion sur l'extension du site est initiée.